



REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS SITES NATURA 2000



Cahier des charges

**Sites Natura 2000 FR9112026 (ZSC)
et FR9101473 (ZPS) « Massif du Madres- Coronat »**



Massif Madres-Coronat ©PNR PC

Table des matières

I - OBJET DU MARCHÉ	3
II - DEFINITION DETAILLEE DES PRESTATIONS A REALISER ET A RENDRE	4
A - AIRE D'ETUDE.....	4
B - DESCRIPTION DE LA PRESTATION	7
<i>a - Mise à jour du diagnostic de territoire</i>	<i>7</i>
<i>b - Mise à jour des enjeux et des objectifs du site</i>	<i>7</i>
<i>c - Proposition et description des actions</i>	<i>8</i>
C - RENDU.....	9
III - CONDUITE ET PILOTAGE DE L'ACTION	9
A - LE COMITE DE PILOTAGE	9
B - LE PRESIDENT DU COPIL.....	10
C - LE CHARGE DE MISSION NATURA 2000 DU PNR PC.....	11
D - LES SERVICES DE L'ETAT.....	11
IV - CONDITIONS ET REALISATION DE L'ETUDE	11
A - DELAIS D'EXECUTION ET PROPRIETES DES DOCUMENTS.....	11
B - PROPRIETE DES DOCUMENTS	12
C - COUT TOTAL DE LA PRESTATION ET ATTENDUS DE L'OFFRE.....	12
D - CRITERES D'EXAMEN DES OFFRES.....	12
E - REMISE DES OFFRES	13

I - Objet du marché

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes comprend 66 communes, s'étendant sur un territoire de montagne de 300 m d'altitude à 2 921 m au sommet du Carlit. C'est un territoire rural au patrimoine remarquable au sein duquel les acteurs locaux s'organisent autour d'un projet structurant d'avenir.

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional, organisme public de gestion et de mise en œuvre de la Charte de territoire, a pour mission la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement, le développement économique et social du territoire, l'accueil et l'information du public.

A ce titre, des sites tels que celui de l'objet du marché « Massif du Madres-Coronat » ont obtenu le classement Natura 2000 pour bénéficier d'outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, et permettre une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales, représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats naturels et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

En Europe, le réseau Natura 2000 représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

Au sein du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 7 sites Natura 2000 sont présents : Massif Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos, Massif Puigmal Carança, Massif du Canigou, Canigou-Conques de la Preste, Pins de Salzmann du Conflent et Chiroptères des Pyrénées-Orientales.

La démarche française du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces tenant compte des préoccupations culturelles, économiques et sociales :

- les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage (Copil, liste cf. partie III) définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de contrats co-financés par l'Etat et l'Union européenne.

Aujourd'hui, le document d'objectif (Docob) commun des Sites Natura 2000 FR9112026 (ZSC) et FR9101473 (ZPS) « Massif du Madres- Coronat » qui date de 2005 a besoin d'être révisé afin de poursuivre son objectif de conciliation de la conservation de la biodiversité avec les activités humaines.

Cette démarche de révision du document d'objectifs devra nécessairement être établie sur la base du document d'évaluation réalisé par le chargé de mission Natura 2000 du PNR PC et grâce à une concertation avec les acteurs locaux.

Tableau 1 Liste des 18 habitats naturels d'intérêt communautaire recensés en 2005 (Docob DHFF et DO 2005)

Dénomination	Code N2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes	3130
Rivières alpines avec végétation ripicole lineuse à Salix elaeagnos	3240
(* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*si sites d'orchidées remarquables)	6210
*Formations herbeuses à Nardus, riche en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caeruleae)	6410
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-holoschoenion	6420
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510
Prairies de fauche de montagne	6520
*Tourbières hautes actives	7110
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120
Tourbières de transition et tremblantes	7140
Tourbières basses alcalines	7230
Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
*Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180
*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91EO
Forêts à Quercus ilex	9340
(* Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si substrat gypseux ou calcaire)	9430

Tableau 2 Liste des 11 espèces faune et flore d'intérêt communautaire recensées en 2005 (Docob DHFF et DO 2005)

Dénomination	Type	Code N2000
Alysson des Pyrénées	V	1508
Damier de la Succise ssp pyrenes debilis	A	1065
Ligulaire de Sibérie	V	1758
Desman des Pyrénées	A	1301
Damier de la Succise ssp beckeri	A	1065
Petit Murin	A	1307
Rosalie des Alpes	A	1087
Petit Rhinolophe	A	1303
Grand rhinolophe	A	1304
Damier de la Succise ssp aurinia	A	1065
Ecaille chinée	A	1078*

*Tableau 3 Liste des 21 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées en 2009
(Mise à jour Docob DO 2009)*

Nom commun	Code N2000
Gypaète barbu	A076
Perdrix grise	A415
Grand Tétras	A108
Vautour percnoptère	A077
Crave à bec rouge	A346
Bruant ortolan	A379
Lagopède	A407
Aigle royal	A091
Chouette de Tengmalm	A223
Circaète Jean-le-Blanc	A080
Pipit rousseline	A255
Grand-duc d'Europe	A215
Fauvette pitchou	A302
Pie-grièche écorcheur	A338
Aigle botté	A092
Faucon Pèlerin	A103
Vautour fauve	A078
Pic noir	A236
Engoulevent d'Europe	A224
Bondrée apivore	A072
Alouette lulu	A246

Conformément à la réglementation (Code de l'Environnement dans les articles R414-11 et R. 414-8-5, créé par décret n°2008-457 du 15 mai 2008 – art.14), le Docob établi en 2005 et son animation, ont fait l'objet d'une récente évaluation réalisée par le chargé de mission Natura 2000 du PNR PC (cf Evaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 du « Madres-Coronat » 2005-2017). Elle porte, comme mentionné dans le cahier des charges spécifique à l'évaluation des Docob, sur l'analyse du contenu et de la forme du Docob, l'efficacité des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, et sur l'analyse de l'efficacité de l'animation. Sous la gouvernance du Copil et après avis des services de l'état, les conclusions tirées incitent à réviser le Docob.

Le document d'évaluation joint au dossier formera, avec le Docob du site, une base essentielle à la réalisation de la prestation. Le Bureau d'étude devra prendre la mesure des conclusions mentionnées dans le document d'évaluation et les intégrer dans leur globalité dans la prestation.

B - Description de la prestation

La prestation attendue dans le cadre de la révision du Docob, objet du marché, sera fournie sous la forme d'un rapport conforme au cahier des charges type régional pour l'élaboration des Docob (cf. http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012_1cahier_des_charges_docob_cle78613e.pdf)

Le prestataire devra faire preuve de vulgarisation et d'esprit de synthèse pour rendre le document accessible à un public large (techniciens, élus, socio-professionnels, habitants.).

Pour tous documents relatifs au SIG le prestataire devra respecter le cahier des charges pour le traitement informatique et la cartographie des données géographiques des sites Natura 2000 en Occitanie (cf. http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012_1cahier_des_charges_docob_cle78613e.pdf).

a - Mise à jour du diagnostic de territoire

La première partie de la prestation consistera à la mise à jour du diagnostic de territoire. Elle intégrera aussi la proposition d'un ajustement du périmètre du site, la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) ainsi que l'actualisation de la liste des membres du Copil.

Le prestataire devra pour cela, s'appuyer à minima des productions d'étude Natura 2000 Massif Mardes-Coronat depuis 2005 (cf. Evaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 du « Madres-Coronat » 2005-2017), d'une synthèse bibliographique auprès des partenaires du territoire (Réserves Naturelles, ONF, GOR.), et aussi d'un travail de concertation permettant l'implication des acteurs et usagers du territoire.

Le travail de concertation attendu devra s'appuyer sur la diversité des acteurs et usagers du territoire : Réserves Naturelles, Conservatoire d'Espaces Naturelles, ONF, ONCFS, AFB, CRPF, gestionnaires de sites Natura 2000 proches, membres du conseil scientifique du PNR PC, éleveurs, accompagnateurs en montagne, professionnels du tourisme de loisir, chasseurs, pêcheurs, associations locales de protection de la nature (GOR, Cerca Nature, Société Botanique de Catalogne Nord, Association Charles Flahault.), aménageurs, et habitants/propriétaires.

La méthode de concertation pour cette partie est attendue dans la réponse du bureau d'étude.

Le résultat de ce travail fera l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera présenté au Copil et aux services de l'état (DDTM et DREAL) pour validation. Une fois validé, le rapport intermédiaire sera intégré au rapport final dont la forme respectera le cahier des charges régional de rédaction des Docob. Attention, le prestataire devra prendre en compte les remarques et modifications pouvant subvenir après la présentation au Copil.

La rédaction d'un compte-rendu de Copil comportant un relevé de décisions sera à la charge du bureau d'étude. Les comptes-rendus des groupes de travail seront aussi attendus.

b - Mise à jour des enjeux et des objectifs du site

La seconde partie de la prestation consistera à l'actualisation des enjeux et des objectifs Natura 2000 du site en tenant compte du travail de mise à jour du diagnostic de territoire précédent.

Le prestataire devra proposer une méthode pertinente vis-à-vis des caractéristiques du contexte local et des attentes territoriales (cohérence avec les Réserves Naturelles, les Plans Nationaux d'Action (PNA), les sites Natura 2000 voisins, PNR PC). Il devra, en outre, faire le lien avec les politiques nationales et européennes en matière de conservation de la nature. Dans ce cadre, une attention

Cahier des charges Révision du Docob Madres-Coronat

particulière est demandée à la concertation avec les acteurs intéressés et la finalisation d'un nouveau Docob validé et partagé par l'ensemble des parties concernées.

Le bureau d'étude identifiera également les enjeux nouveaux y compris le changement climatique qui devront faire l'objet de séances de travail spécifiques.

Comme pour la 1^{er} partie de cette prestation, le bureau d'étude devra solliciter la diversité des acteurs et usagers du territoire détaillée précédemment.

Le bureau d'étude en lien permanent avec le technicien Natura 2000 du PNR devra aider les membres du Copil à orienter les choix retenus, en fonction des compétences des différentes collectivités concernées et acteurs locaux.

La méthode de concertation pour cette partie et la proposition d'un travail graphique et innovant améliorant la lisibilité des enjeux sont attendus dans la réponse du bureau d'étude.

Le résultat de ce travail fera l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera présenté au Copil et aux services de l'état (DDTM et DREAL) pour validation. Une fois validé, le rapport intermédiaire sera intégré au rapport final dont la forme respectera le cahier des charges régional de rédaction des Docob. Attention, le prestataire devra prendre en compte les remarques et modifications pouvant subvenir après la présentation au Copil.

La rédaction d'un compte-rendu de Copil comportant un relevé de décisions sera à la charge du bureau d'étude. Les comptes-rendus des groupes de travail seront aussi attendus.

c - Proposition et description des actions

La troisième partie de cette prestation consistera à la proposition d'action répondant aux objectifs du Docob identifiés précédemment.

Tout comme les parties précédentes, les propositions feront l'objet d'un temps de concertation favorisant la collaboration des acteurs et usagers du territoire. Leur avis devra être pris en compte afin que la proposition finale soit le résultat d'un travail collaboratif.

Les actions, devront faire l'objet d'une réflexion intégrant les acquis d'expérience capitalisés (cf Evaluation du Docob (document joint)). Le résultat tiendra compte des moyens financiers et humains alloués. Des propositions innovantes apportées par l'analyse du bureau d'étude et par le biais du travail collectif sont attendues.

La proposition et description des actions feront l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera présenté en Copil et aux services de l'état (DDTM et DREAL) pour validation. Après quoi le rapport intermédiaire sera intégré au rapport final dont la forme respectera le cahier des charges régional de rédaction des Docob. La proposition d'un travail graphique et innovant est attendue pour améliorer la lisibilité des fiches actions. Attention, le prestataire devra prendre en compte les remarques et modifications pouvant subvenir après la présentation au Copil.

Comme pour la 1^{er} et la 2^{ème} partie de cette prestation, le bureau d'étude devra solliciter la diversité des acteurs et usagers du territoire détaillée précédemment.

La proposition de méthode de concertation pour cette partie et la proposition d'un modèle de fiche action plus lisible sont attendus dans la réponse du prestataire.

Cahier des charges Révision du Docob Madres-Coronat

La rédaction d'un compte-rendu de Copil comportant un relevé de décisions sera à la charge du bureau d'étude. Les comptes-rendus des groupes de travail seront aussi attendus.

C - Rendu

Le rapport final sera remis sur support papier couleur (3 exemplaires) et sur support numérique (fichier texte et image au format modifiable et non-modifiable). La transmission des documents sera faite via l'intermédiaire d'une plateforme numérique collaborative au choix du prestataire du moment que celle-ci est accessible par le maître d'ouvrage.

Le choix de la plateforme numérique devra être proposé dans la réponse du bureau d'étude. Celle-ci devra favoriser la production collaborative et l'échange de données entre le prestataire et le maître d'ouvrage. Elle pourra, si le besoin est exprimé, faire l'objet d'une ouverture précise à des acteurs et usagers désirant s'impliquer dans le travail collaboratif.

L'ensemble des documents cartographiques sera remis, en complément, sous la forme d'une base de données géoréférencées compatible avec les principaux outils SIG (projection 21/54 Lambert 93 logiciel QGIS 3.4). Pour tous documents relatifs au SIG le prestataire devra respecter le cahier des charges pour le traitement informatique et la cartographie des données géographiques des sites Natura 2000 en Occitanie.

Les présentations seront transmises en support numérique aux formats modifiables et non-modifiables.

III - Conduite et pilotage de l'action

A - Le Comité de Pilotage

Le Copil sera réuni par le bureau d'études et sera présidé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Il sera composé d'un ou plusieurs représentants des structures suivantes :

- M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
- Mme. la Présidente de la Région Occitanie
- Mme. la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales
- Mme. la conseillère Départementale en charge de l'environnement
- M. le Directeur Régional de l'Environnement Aménagement et du Logement
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales
- M. le Directeur de EDF/GDF service Pyrénées-Roussillon
- M. le Président de la Communauté de communes Pyrénées catalanes
- M. le Président de la Communauté de communes Conflent Canigó
- Mmes et MM les Maires de : Mosset, Urbanya, Nohèdes, Conat, Villefranche de Conflent, Fuilla, Serdinya, Jujol, Olette, Oreilla, Sansa, Railleu, Caudiès-de-Conflent, Réal, Formiguères, Ayguatébia, Puyvalador, Matemale
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- MM les Présidents des ACCA de : Nohèdes, Matemale, Jujols, Mosset, Villefranche de Conflent, Conat, ou leurs représentants
- M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche, Pisciculture et Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Orientales
- M. le Délégué de l'Agence Française pour la Biodiversité

Cahier des charges Révision du Docob Madres-Coronat

- M. le Président de l'APPMA du massif du Madres
- Mme. la Présidente de la Chambre d'Agriculture des PO
- M. le Représentant du service pastoralisme de la Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie
- M. le Président de l'Association des AFP/GP des PO
- M. le Président de la société d'élevage des Pyrénées-Orientales
- Mmes et MM les Présidents des Groupement Pastoral du Madres : Mosset, Caillau, Urbanya, Nohèdes, Serdinya, Jujols, La Moline, Foncouverte, Caudies-Railles, Garroxtes et Matemale
- M. le Chef de l'Agence Départementale de l'ONF
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon
- M. le Président de GROUPAMA
- M. le Président de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Nohèdes
- Le gestionnaire de la Réserve Naturelles de Jujols (ONCFS)
- M. le Président de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes
- M. le Président de l'Association Charles Flahaut
- M. le Président de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie
- M. le Président du Groupe Ornithologique du Roussillon
- M. le Président de l'Association Cerca Nature
- M. le Président de l'Association MYOTIS
- M. le Président de la Fédération Aude-Claire
- M. le Président de l'Office pour les insectes et leur environnement du Languedoc Roussillon
- M. le Directeur du Conservatoire Botanique National de Porquerolles à Montpellier
- M. le Directeur du Conservatoire Botanique National des Pyrénées à Toulouse
- M. le représentant du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature
- M. le Coordinateur "Gypaète"
- M. le Président du Conflent Spéléo-Club de Villefranche de Conflent
- M. le Président du Syndicat des Accompagnateurs en Montagne
- M. le Président de la Fédération française des randonnées pédestres
- M. le Responsable technique activité ski de fond de la Maison du Capcir
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme
- Mme la Présidente du Comité Départemental de Tourisme Equestre
- M. le Président de l'AICO (Association d'Insertion du Canton d'Olette)

Il sera complété au besoin de toute structure ou personne susceptible d'être concernée par les sujets abordés.

Ce Copil aura pour rôle de valider l'élaboration du Docob actualisé à toutes les étapes et, au besoin, de sélectionner les propositions du Bureau d'Etude. Le Copil sera force de propositions, les remarques devront être prises en compte dans le rendu final.

Le bureau d'étude devra assurer au minimum une réunion de lancement et deux réunions de restitution auprès de ce Copil, aux étapes importantes de son travail (présentation du diagnostic de territoire, des enjeux et les objectifs d'une part, la proposition et la description des actions finalisant l'ensemble du rendu de la prestation, d'autre part).

B - Le président du Copil

Tout au long de la prestation, le Président du Copil aura pour rôle de relire et de valider les productions du bureau d'étude. Il participera à toutes les réunions de travail et Copil, qu'il présidera. Il participera à des entretiens s'il en exprime le besoin. Il contribuera à la recherche de solutions et de consensus permettant l'aboutissement de la mission.

C - Le chargé de mission Natura 2000 du PNR PC

Dans le cadre courant de son étude, le bureau d'étude aura comme interlocuteur privilégié le chargé de mission Natura 2000 du PNR PC. Celui-ci sera considéré comme une charnière facilitant la communication entre le bureau d'étude et les acteurs et usagers du territoire. Il participera à toutes les réunions de travail, les Copil, et entretiens, et accompagnera le prestataire sur le terrain. Il contribuera à la transmission de données notamment celles relatives au Docob Madres-Coronat et au PNR PC. Il participera à la relecture des productions du bureau d'étude et à la recherche de solutions partagées et durables pour faire aboutir le projet.

D - Les services de l'état

Le prestataire devra également soumettre ces productions pour relecture et validation aux services de l'état, DDTM et DREAL. Ils seront également invités aux réunions de travail et Copil afin de leur permettre de suivre les différentes étapes et leurs avancées. Ils valideront le rendu final de la commande. Des entretiens sur demande des services de l'état pourront avoir lieu, le bureau d'étude devra les anticiper.

IV - Conditions et réalisation de l'étude

A - Délais d'exécution et propriétés des documents

Le prestataire retenu doit s'engager à tenir compte du calendrier proposé ci-dessous. L'étude se déroulera sur 8 mois, entre le 04/11/2019 et le 30/06/2020.

Etapes du projet	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Fév 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
	Copil de lancement de l'étude- présentation méthode-rappel des attendus							
Mise à jour du diagnostic du territoire, rédactionnel- diagnostic cartographié- définition des enjeux et des objectifs								
Copil 2 restitution du bilan territorial								
Proposition et description des actions								
Copil 3 final – orientations validées- rédaction du document final								

Le bureau d'étude tiendra compte des contraintes météorologiques du territoire de montagne pour proposer un rythme de travail et de tenue de réunions.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sera en lien étroit et continu tout au long de la mission. Le chargé de mission Natura 2000 sera le relais privilégié auprès des acteurs locaux, par sa connaissance du territoire, son expertise et l'historique du dossier, il devra bien orienter la mission demandée, relire voire corriger si nécessaire les documents à fournir par le bureau d'étude à chaque étape (compte-rendus - rapports intermédiaires - présentations diverses - rapport final).

Ce dernier sera également un appui privilégié pour d'éventuels points de blocage et faciliter les échanges nécessaires afin d'obtenir le consensus souhaité et finaliser le document projeté.

B - Propriété des documents

L'ensemble des documents sera la propriété du maître d'ouvrage.

- Les pièces écrites devront être présentées sur un format A4 et être obligatoirement accompagnées de leurs versions numériques compatibles PC et modifiables format Microsoft Office de préférence (Word, PowerPoint et Excel), voire OpenOffice.

Les éléments cartographiques devront être transmis sous une version numérique modifiable

- couches SIG projection 21/54 Lambert 93 logiciel GQIS 3.4.

C - Coût total de la prestation et attendus de l'offre

Le montant total de la prestation sera déterminé par le prestataire au regard des éléments décrits dans le présent cahier des charges.

Le montant maximum de la prestation est plafonné à 25 000 € HT. Toute offre dont le montant serait supérieur à ce prix ne sera pas analysée.

Dans son offre, le prestataire devra proposer :

- un mémoire technique incluant :
 - la méthodologie du candidat et son organisation ;
 - la description des méthodes et moyens affectés à chaque élément de mission ;
 - la présentation et la forme des livrables ;
 - les moyens prévus pour respecter le délai d'exécution ;
 - le calendrier prévisionnel de l'étude (faisant apparaître les temps de validation du commanditaire, les phases techniques, les repérages de terrain et consultations des acteurs) ;
 - tout détail supplémentaire que l'entreprise jugera utile de fournir.
- des exemples de prestations similaires réalisées par le candidat et approuvées par les autorités compétentes, ainsi qu'une liste détaillée de références ;
- le nom de la personne référente sur cette candidature au sein de la structure candidate ;
- le descriptif de l'équipe technique en précisant ses compétences en rapport avec le projet ;
- la méthode d'animation devra être décrite précisément, ainsi que l'appui du Parc préconisé en tant que coordonnateur.

Le chiffrage de la mission devra tenir compte des contraintes de calendrier et exigences de la mission globale sollicitée. Aucun surcoût ne pourra être facturé en cas de difficultés ou lenteurs d'obtention du consensus pour la rédaction du document final.

D - Critères d'examen des offres

Les offres seront évaluées et notées selon la pondération suivante :

- le prix global de l'offre (sous réserve du respect des dispositions sur le montant maximum de la prestation) : 20 % ;
- les délais de réalisation de l'étude/calendrier : 40 % ;
- l'offre technique: 40 %.

